

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D40_2022

Séance du 24.03.2022 – Convocation du 17 mars 2022

Compte rendu affiché le 04.04.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Eva ARTETA-CRISTIN

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE.

Absents représentés

Roger PEDOJA par Michel ROULLIAT ; Odile BALTHAZARD par Anne MOREL ; Nicolas PASTY par Éric BELLOT ; Leïla BEN MAHFOUD par Séverine DEJOUX ; Christophe BRUNETTON par Gisèle COIN.

Absents

Patrick RACHAS, Nelly NAVARRO-TACHON.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Réhabilitation du COSEC : approbation du projet, plan de financement prévisionnel, demandes de subventions

La commune a engagé le projet de rénovation du Complexe sportif "Tête Noire" qui réunit deux salles de sport dans un même ensemble, ainsi que des aires sportives extérieures. Il s'agit d'un équipement communal des années 1970 situé dans un milieu urbain dense, composé essentiellement d'habitats individuels et d'équipements publics parmi lesquels le collège Jean Renoir qui se révèle être l'un des principaux utilisateurs aux côtés des clubs de gymnastique et de basket.

Le club de basket recense 150 adhérents dont une grande majorité réside sur des communes alentours. De la même façon, le club de gymnastique accueille parmi ses 339 adhérents en fin de saison 2021 un pourcentage de membres « non Neuillois » considérable. Ces chiffres témoignent de l'attractivité de l'équipement sportif sur le territoire.

L'utilisation de l'équipement par le Collège Jean Renoir pour la pratique des activités sportives scolaires illustre également le rayonnement intercommunal du complexe sportif. À la rentrée 2021, cet établissement scolaire comptait 862 élèves qui se répartissent en 33 classes pour les niveaux de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Les élèves y viennent de 9 communes différentes parmi lesquelles Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Fleurieu-sur-Saône, Genay, Neuville-sur-Saône, Montanay, Poleymieux, Saint-Germain-au-Mont d'Or et Quincieux. Du fait de la croissance démographique du secteur, cet établissement enregistre une croissance continue de ses effectifs depuis plusieurs années.

La salle "multisports" est utilisée en période scolaire chaque jour de la semaine par le Collège ainsi que tous les soirs et le week-end par le Club de Basket. Ce dernier intervient également pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver et du printemps à raison d'une semaine par période de vacances.

La salle dédiée à la gymnastique est également utilisée à temps complet. En semaine, le Collège Jean Renoir y intervient et partage le planning avec l'école Notre Dame de Bellegarde (à rayonnement intercommunal également). Tous les soirs de la semaine, les mercredis et samedis, l'association Neuville Gym évolue dans les locaux ainsi que pendant toutes les petites vacances scolaires et durant 1 mois sur la période estivale.

Les travaux de réhabilitation présentent, par conséquent, un enjeu considérable pour les activités associatives et scolaires (Collège Jean Renoir et Notre Dame de Bellegarde) du territoire communal et intercommunal.

Le projet de réhabilitation-extension intègrera à l'issue des travaux les principales composantes suivantes :

- Une salle multisports dédiée aux activités physiques et sportives de niveau "initiation" et "compétition", notamment pour le basket-ball. Cet espace sera complété par des vestiaires et locaux de stockage du matériel ;
- Une salle de gymnastique dédiée aux activités gymniques de niveau "initiation" et "compétition" avec 1 local de stockage ;
- Des vestiaires pour les usagers (en nombre suffisant dans la salle multisports pour permettre une bonne rotation des groupes-classes) et pour les encadrants (enseignants et arbitres) ;
- Une infirmerie, une salle de réunion mutualisée pour les associations sportives, des locaux techniques ainsi que des aménagements extérieurs.

Dans le cadre de ce projet de réhabilitation, la collectivité, aux côtés de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est « Bureau Face B », répondra à l'exigence d'exemplarité énergétique, environnementale et réglementaire actuelle en réduisant les besoins énergétiques du bâtiment, en optimisant les équipements techniques et en réutilisant autant que possible les éléments structurels d'origine, tout en garantissant une forte qualité d'usage.

Des exigences fortes ont été exprimées dans le programme de l'opération : une conception à faible impact carbone, des performances énergétiques claires à atteindre et un positionnement du projet dans le cadre des objectifs du décret tertiaire.

Le calendrier de l'opération prévoit la réalisation de la phase « travaux » à partir du 1^{er} trimestre 2023 avec un phasage par espace. Ces éléments pourront être précisés au regard de l'évolution du travail de la maîtrise d'œuvre.

Dans le but d'assurer la mise en œuvre de ces travaux, la commune souhaite déposer différentes demandes d'aides financières à travers la mobilisation des dispositifs suivants :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) via la préfecture du Rhône ;
- Aides à l'investissement 2022 de la Métropole de Lyon ;
- Subvention « équipements sportifs » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 3 762 657 € Hors Taxes.

Le montant des honoraires proposés par l'équipe pour les missions de base est fixé à 473 342 € HT soit 12,58 % du montant de l'enveloppe.

S'ajoute à ce coût travaux ainsi qu'aux honoraires de maîtrise d'œuvre une enveloppe de frais divers de 306 403 € HT (études de sol, études topographiques, missions complémentaires de la maîtrise d'œuvre, mission de contrôle technique, assurance dommages ouvrages, coordination SPS, etc.).

Le coût global du projet s'élève quant à lui à 4 542 402.26 € HT.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant.

Plan de financement :

Sources	Montant	Taux
Autofinancement (fonds propres et emprunts)	2 117 402,26 €	46,61%
État – DSIL	750 000 €	16,51%
Métropole de Lyon	1 000 000 €	22,01%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	675 000 €	14,86%
Sous-total subventions publiques	2 425 000 €	53,39%
Total HT	4 542 402 €	100%

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe et après en avoir délibéré
- **DECIDE :**
 - d'**APPROUVER** le projet de réhabilitation du complexe sportif exposé ci-dessus,
 - d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
 - d'**AUTORISER** le maire à solliciter l'État via la DSIL, la Région, la Métropole de Lyon (aide à l'investissement des communes) pour rechercher un soutien financier dans le cadre du projet de rénovation du complexe sportif,
 - de s'**ENGAGER** à prendre en autofinancement ou emprunt la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
 - d'**AUTORISER** le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 mars 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31.03.2022
- Publication ou affichage le 31.03.2022

Eric BELLOT, Maire.

